

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Ce 21 mai 2025

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest tenue le 21 mai 2025, à 19 h, à la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Présents :	MM.	Jaclin Bégin Yvon Gagné Fernand Major Daniel Céleste Michel Cliche Denis Blais Alain Grégoire Serge Marquis Réal East Tony Boudreau	Préfet Authier Authier-Nord Clermont Clerval Duparquet Dupuy Gallichan La Reine Macamic
	M ^{me}	Monique Bouchard	Normétal
	MM.	Pierre Godbout Alain Gagnon Mathieu Guillemette	Poularies Rapide-Danseur Roquemaure
	M ^{me}	Diane Provost	Saint-Lambert
	MM.	David Goulet Rémi Morin Mathieu Cloutier	Ste-Germaine-Boulé Sainte-Hélène Taschereau

Directeur général :	M.	Normand Lagrange
Directeur général adj. :	M.	Normand Grenier
Dir. Finances et admin.	M ^{me}	Laurie Béchard
Secrétaire d'assemblée :	M ^{me}	Vanessa Pronovost

Absents :	MM.	Daniel Favreau Yves Dubé	Chazel La Sarre
	M ^{me}	Véronique Aubin	Palmarolle
	M.	Alain Guillemette	Val Saint-Gilles
	M ^{me}	Linda C. Bédard <i>Vacant</i>	Secteur Languedoc Secteur Saint-Eugène de Chazel

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président, monsieur Jaclin Bégin, la déclare ouverte à 19 h.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Adoption et ratification des procès-verbaux;

5. Affaires en découlant;
6. Auditeur comptable;
7. Rapports et comptes rendus;
8. Informations;
9. Administration générale;
10. Développement;
11. Matières résiduelles;
12. Forêt;
13. Gestion des territoires non organisés;
14. Résolutions diverses;
15. Avis de motion, projet et adoption de règlements;
16. Levée et fermeture de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-107

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Mathieu Guillemette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les représentants de l'Association Quad Abitibi-Ouest interrogent les élus à savoir s'ils sont favorables au développement des sentiers quad sur le territoire. Ces derniers mentionnent être généralement en faveur du développement des sentiers pour les quadistes, mais pas au détriment des motoneigistes.

Échanges et discussions suivent.

ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

Adoption du procès-verbal du conseil

25-108

Proposé par madame Diane Provost, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest du 16 avril 2025.

Ratification du procès-verbal du comité administratif

25-109

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Abitibi-Ouest du 2 avril 2025.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

AUDITEUR COMPTABLE

Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue à monsieur Sylvain Trudel, auditeur comptable au sein de la firme Trudel Lapointe Collard CPA inc.

Les membres du conseil ont reçu préalablement, via l'intranet, un extrait du rapport financier au 31 décembre 2024. Présentation est faite des états financiers de la MRC d'Abitibi-Ouest, dont :

- Le rapport de l'auditeur indépendant
- L'état de la situation financière
- L'état des résultats détaillés
- L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales
- L'excédent d'investissement à des fins fiscales
- L'excédent accumulé

L'état de la situation financière au 31 décembre 2024, l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette), l'état des flux de trésorerie et les notes complémentaires pour l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés.

Échanges et discussions suivent.

Rapport financier au 31 décembre 2024 – Adoption

25-110

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Fernand Major et unanimement résolu d'adopter le Rapport financier au 31 décembre 2024 de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest, tel que présenté.

La documentation est déposée aux archives de la MRC d'Abitibi-Ouest et fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Territoire non organisé Rivière-Ojima

Les membres du conseil ont reçu préalablement, via l'intranet, un extrait du rapport financier au 31 décembre 2024. Présentation est faite des états financiers du territoire non organisé Rivière-Ojima, dont :

- Le rapport de l'auditeur indépendant
- L'état de la situation financière
- L'état des résultats détaillés
- L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales

- L'excédent d'investissement à des fins fiscales
- L'excédent accumulé

L'état de la situation financière au 31 décembre 2024, l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette), l'état des flux de trésorerie et les notes complémentaires pour l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés.

Rapport financier au 31 décembre 2024 – Adoption

25-111

Proposé par monsieur Denis Blais, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu d'adopter le Rapport financier au 31 décembre 2024 du territoire non organisé Rivière-Ojima, tel que présenté.

La documentation est déposée aux archives de la MRC d'Abitibi-Ouest et fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Monsieur Jaclin Bégin, préfet, remercie monsieur Sylvain Trudel. Celui-ci quitte la séance.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

Messieurs Jaclin Bégin et Normand Lagrange résument les différentes rencontres auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois.

INFORMATIONS

Commission municipale du Québec – L'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest est invitée à transmettre des commentaires officiels écrits à la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec, lesquels seront présentés dans une section distincte du rapport portant sur le processus d'évaluation foncière.

Fédération québécoise des municipalités – La ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, annonce qu'elle révisé sa décision et relance le programme RénoRégion avec une enveloppe de 9,2 M\$ pour l'année 2025-2026.

Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi Témiscamingue – Mobilisation des ressources incendie et tarification lors d'une modification d'un protocole d'intervention.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Fonds régions et ruralité – volet 1 « Rayonnement régional » – La région de l'Abitibi-Témiscamingue bénéficiera, pour le sous-volet *Priorités régionales*, d'une enveloppe annuelle de 1 733 514 \$ dès l'année financière 2025-2026, et ce, pour trois ans pour un total de 5 200 542 \$. Un montant total de 745 038 \$ sera réservé dans le cadre de l'axe *Initiatives régionales en innovation territoriale* afin de mettre en place des approches novatrices en réponse aux défis du développement territorial dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Fonds régions et ruralité – volet 2 « Développement territorial » – La MRC d'Abitibi-Ouest bénéficiera d'une enveloppe de 5 706 405 \$ pour les trois prochaines années. De cette somme, un montant de 30 % sera disponible dès l'année financière 2025-2026.

Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation – Fonds régions et ruralité – volet 3 « Vitalisation » – La MRC d’Abitibi-Ouest bénéficiera d’une enveloppe de 2 903 811 \$ pour les trois prochaines années. Un montant équivalent à 30 % de cette somme sera disponible dès l’année financière 2025-2026 afin d’intervenir auprès des milieux présentant des défis de vitalisation.

Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Confirmation d’une aide financière de 50 000 \$ dans le cadre du volet Plan d’intervention du Programme d’aide à la voirie locale.

Évènements à venir :

24 mai – Vernissage de l’œuvre de monsieur Frank Polson qui se tiendra le samedi 24 mai 2025 à 13 h, au secteur Taschereau du Parc national d’Aiguebelle. L’événement marquera à la fois le début du parcours artistique MADAMIKANA et les 40 ans du parc, renforçant ainsi les liens entre culture, territoire et patrimoine naturel.

4 juin – Les élus sont invités à l’ouverture officielle de la ferme agrotouristique *La Ferme des Mariniers*.

20 juin – Cérémonie de commémoration à l’Hôtel de Ville de Duparquet, en hommage à monsieur Gilbert Rivard, en reconnaissance de son engagement au service de la collectivité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Programme d’aide à la voirie locale – Rapport financier TNO Rivière-Ojima

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé une compensation de 56 094 \$ pour l’entretien du réseau routier local pour l’année civile 2024;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la MRC d’Abitibi-Ouest pour le territoire non organisé (TNO) Rivière-Ojima visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la MRC;

25-112

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Fernand Major, appuyé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu :

- **QUE** la MRC d’Abitibi-Ouest informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l’utilisation des compensations visant l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la MRC pour le TNO Rivière-Ojima, à l’intérieur de son rapport financier, conformément aux objectifs du *Programme d’aide à la voirie locale – volet entretien*.

Exercice financier terminé le 31 décembre 2024 – Affectation à l’excédent de fonctionnement affecté : MRC d’Abitibi-Ouest

L’excédent de fonctionnement à des fins fiscales pour le fonds administration de l’exercice se terminant le 31 décembre 2024 est présenté.

25-113

Proposé par monsieur Tony Boudreau, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu de virer, à l’excédent de fonctionnement affecté, à même

l'excédent de fonctionnement non affecté de l'exercice se terminant le 31 décembre 2024, les sommes suivantes :

Affectation	Montant (\$)
<u>Fonds réservés et surplus affectés</u>	
Provision contrat évaluation	(65 231,54) \$
Boues de fosses septiques - opération	46 878,87 \$
Transport collectif rural	(4 243,26) \$
<u>Décisions Matières résiduelles</u>	
CVMR – Atelier d'entretien et équipement	200 000 \$
Traitement de la matière organique	70 000 \$

Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 3 – Rapport d'utilisation des sommes au 31 mars 2025

25-114 Proposé par monsieur Michel Cliche, appuyé par monsieur Mathieu Guillemette et unanimement résolu d'adopter le rapport d'utilisation des sommes du Fonds régions et ruralité – volet 3, pour la période se terminant le 31 mars 2025.

Ledit rapport fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 4 – Rapport d'utilisation des sommes au 31 mars 2025

25-115 Proposé par monsieur Fernand Major, appuyé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu d'adopter le rapport d'utilisation des sommes du Fonds régions et ruralité – volet 4, pour la période se terminant le 31 mars 2025.

Ledit rapport fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Évaluation foncière –Triennal 2026-2027-2028 des villes de Duparquet et La Sarre

- CONSIDÉRANT QUE** les villes de Duparquet et La Sarre doivent déposer leur rôle d'évaluation pour le triennal 2026-2027-2028;
- CONSIDÉRANT QUE** la date de dépôt est fixée au 15 septembre par l'article 70 de la *Loi sur la fiscalité municipale du Québec*;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest, à titre d'organisme municipal responsable de l'évaluation, peut se prévaloir de l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale du Québec* et que FQM – Évaluation foncière a adressé une demande en ce sens;

25-116 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Michel Cliche, appuyé par monsieur Mathieu Guillemette et unanimement résolu :

- **DE REPORTER** la date de dépôt des rôles triennaux 2026-2027-2028 au 1^{er} novembre 2025 pour les villes de Duparquet et La Sarre;
- **DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest.

Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT) – Nomination d'un représentant

25-117 Proposé par monsieur Rémi Morin, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu de désigner monsieur Fernand Major, à titre de représentant de la MRC d'Abitibi-Ouest au conseil d'administration du Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT).

Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) – Nomination d'un représentant

25-118 Proposé par monsieur Rémi Morin, appuyé par monsieur Mathieu Guillemette et unanimement résolu de désigner monsieur Mathieu Cloutier à titre de représentant de la MRC d'Abitibi-Ouest au conseil d'administration de la SÉPAQ.

Attractivité Abitibi-Témiscamingue – Proposition de candidatures pour siéger au conseil d'administration

25-119 Proposé par monsieur Rémi Morin, appuyé par monsieur Mathieu Guillemette et unanimement résolu de nommer monsieur Sébastien Bélisle afin de représenter la MRC d'Abitibi-Ouest au sein du conseil d'administration d'Attractivité Abitibi-Témiscamingue, pour un nouveau mandat de 2 ans.

DÉVELOPPEMENT

Enjeux relatifs à l'utilisation de la voie ferrée désaffectée La Sarre/La Reine

Monsieur Serge Marquis, maire de Gallichan et président du Club motoneige Abitibi-Ouest (CMAO), fait part aux membres du conseil d'un litige concernant le droit de passage sur la voie ferrée désaffectée dans le tronçon La Sarre/La Reine pour le CMAO. L'Association Quad Abitibi-Ouest a signé un bail avec le Canadien National (CN) et ce dernier exige maintenant au CMAO qu'il retire cette section de sentier de la carte interactive de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec. Les deux organismes n'arrivent pas à s'entendre pour partager cette portion du sentier.

Monsieur Marquis souhaite que le bail intervenu entre le Club Quad et le CN soit radié afin de permettre deux ententes distinctes pour des périodes déterminées, soit du 1^{er} décembre au 30 avril pour les motoneigistes et du 1^{er} mai au 30 novembre pour les quadistes.

Le préfet et le directeur général invitent les maires à la prudence, puisque, bien que la MRC soit favorable au développement des sentiers motoneiges, lequel constitue un apport économique important sur le territoire, le mandat de cette dernière n'est pas de prendre position pour ou contre un organisme.

Demande de résiliation du bail de l'Association quad et de considération du Club motoneige

ATTENDU QUE le Club motoneige Abitibi-Ouest (CMAO) utilise la voie ferrée désaffectée en période hivernale depuis le démantèlement de la voie par le Canadien National (CN), soit depuis une quarantaine d'année;

	ATTENDU	un contrat de renouvellement tacite conclu le 25 septembre 2009 entre monsieur Bernard Aquin du CN et Yvon Leclerc du CMAO autorisant le droit de passage d'un sentier de motoneige sur l'ancienne voie ferrée entre La Sarre et La Reine, Abitibi-Ouest, Québec;
	ATTENDU QUE	le partage de cette infrastructure a toujours été un litige entre l'Association Quad Abitibi-Ouest (AQAO) et le CMAO;
	ATTENDU QUE	l'AQAO a signé un bail avec le CN en mai 2024 en omettant de mentionner l'utilisation de cette portion du sentier par les motoneigistes, et que l'AQAO exige de retirer cette section de sentier de la carte interactive de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ) immédiatement;
	ATTENDU QUE	le CMAO possède des droits d'accès dans 20 municipalités du territoire, ainsi que dans les localités de Villebois et Valcanton, et que la portion concernée du sentier comprend trois intersections stratégiques pour l'accès au réseau;
	ATTENDU QUE	ce tronçon est essentiel à la conservation de circuits en boucle très prisés par les membres du CMAO et les touristes;
	ATTENDU QUE	le CMAO et le AQAO n'arrivent pas à régler le litige entre eux;
	ATTENDU QUE	selon le CMAO, la clientèle quadiste pour la saison hivernale ne représente une fréquentation très marginale (environ 10 droits d'accès), pour l'Abitibi-Ouest et qu'un partage du sentier selon des périodes définies serait bénéfique pour tous les usagers;
	ATTENDU QUE	monsieur Serge Marquis, maire de Gallichan et préfet suppléant, a présenté cette demande au conseil des maires à titre de président du Club de motoneige de l'Abitibi-Ouest;
	ATTENDU QUE	le préfet, monsieur Jaclin Bégin, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Normand Lagrange, ont rappelé aux membres du conseil les principes de prudence à observer quant aux rôles, responsabilités et champs de compétence de la MRC dans ce type de dossier;
	ATTENDU QUE	malgré ces mises en garde, les membres du conseil ont choisi de procéder au vote;
25-120	EN CONSÉQUENCE,	proposé par monsieur Denis Blais, appuyé par monsieur Michel Cliche : • DE DEMANDER au Canadien National d'annuler le bail intervenu avec l'Association Quad Abitibi-Ouest; • DE RECOMMANDER au Canadien National de considérer la signature de deux ententes distinctes pour des périodes déterminées avec les deux organisations concernées, soit : ○ du 1er décembre au 30 avril pour l'usage exclusif par les motoneigistes (CMAO); ○ du 1er mai au 30 novembre pour l'usage exclusif par les quadistes (AQAO);

- **QUE** cette voie ferrée désaffectée entre La Sarre et La Reine soit ainsi dédiée exclusivement à la pratique de la motoneige en période hivernale;
- **DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à madame Gabriela Kapuralic et monsieur Jean Hallé, du Canadien National.

Les élus passent au vote.

	Voix	% de la population
Pour	12	70,59 %
Contre	5	29,41 %

Résolution adoptée à la double majorité.

Mandat au préfet pour représenter la MRC auprès du Canadien National dans le dossier du partage de la voie ferrée désaffectée entre le Club de motoneige d’Abitibi-Ouest et le Club quad d’Abitibi-Ouest

- ATTENDU QUE

la voie ferrée désaffectée entre La Sarre et La Reine constitue un axe stratégique pour le développement et la connectivité des sentiers récréatifs motorisés, tant pour les motoneiges en hiver que pour les véhicules tout-terrain en saison estivale;
- ATTENDU QUE

le Club de motoneige d’Abitibi-Ouest (CMAO) et le Club quad d’Abitibi-Ouest (AQAO) revendiquent tous deux l’utilisation exclusive ou partagée de ce tronçon, entraînant un conflit qui nuit à la cohabitation et à l’optimisation de l’offre de sentiers sur le territoire;
- ATTENDU QUE

la MRC d’Abitibi-Ouest reconnaît l’apport économique, touristique et communautaire des deux clubs, ainsi que l’importance de maintenir une offre récréotouristique diversifiée et sécuritaire à l’année;
- ATTENDU QUE

le conseil de la MRC souhaite favoriser un dialogue constructif entre les parties et appuyer la recherche d’une entente respectueuse de l’historique d’usage, des droits existants, et du développement harmonieux des activités de chaque organisation;
- ATTENDU QUE

le Canadien National (CN), à titre de propriétaire du corridor ferroviaire, joue un rôle central dans la conclusion d’ententes d’utilisation;

25-121

- EN CONSÉQUENCE,

proposé par monsieur Denis Blais, appuyé par monsieur Pierre Godbout :
- **QUE** le conseil de la MRC d’Abitibi-Ouest mandate son préfet, monsieur Jaclin Bégin, à faire les représentations nécessaires auprès des représentants du Canadien National (CN) afin de favoriser la résolution du conflit opposant le CMAO et l’AQAO, et de soutenir l’élaboration d’une entente équilibrée et mutuellement bénéfique entre les deux parties;

- **QUE** ces représentations visent à permettre un partage du tronçon désaffecté de la voie ferrée entre La Sarre et La Reine selon des modalités temporelles ou territoriales convenues, favorisant une cohabitation harmonieuse entre les clubs et garantissant une offre de sentiers de qualité, tant en période hivernale qu’estivale;
- **QUE** le préfet rende compte de ses démarches au conseil dès qu’un développement significatif survient.

Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS) – Décision

25-122 Proposé par monsieur Tony Boudreau, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d’entériner les recommandations du comité développement – volet projets structurants, concernant les projets PS-2025-101 à PS-2025-107 déposés dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

Le tableau des recommandations fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Fonds Qualité Tourisme – Décision

25-123 Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d’entériner les recommandations du comité développement – volet projets structurants, concernant les projets FQT2025-006 à FQT2025-015, déposés dans le cadre du *Fonds Qualité Tourisme*.

Le tableau des recommandations fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Fonds Qualité Tourisme – Affectation et décision

ATTENDU QU’	un montant de 50 000 \$ a été affecté pour soutenir, sous forme de contribution non remboursable, les différents projets présentés dans le cadre au Fonds Qualité Tourisme;
ATTENDU QUE	cette démarche s’inscrit dans le cadre de la planification stratégique du développement touristique 2024-2029 adoptée le 17 avril 2024 par la MRC d’Abitibi-Ouest ;
ATTENDU QUE	les projets déposés auront des retombées significatives sur le développement de l’offre touristique ainsi que sur la viabilité économique des produits touristiques, entreprises et organisations de notre territoire;
ATTENDU QUE	le comité de développement – volet projets structurants (VPS) a demandé que la direction valide les options permettant de rendre disponible un montant 31 196\$ nécessaire au financement des projets rejetés en raison de l’épuisement des fonds;
ATTENDU QUE	le comité de développement VPS le comité recommande au conseil d’affecter un montant additionnel de 31 196\$ au Fonds Qualité Tourisme (FQT) ;

25-124

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu :

- **QU'**un montant additionnel de 31 196 \$, provenant de l'enveloppe résiduelle du Fonds de développement des territoires « Autres–FDT » soit affecté au Fonds Qualité Tourisme (FQT) ;
- **D'ENTÉRINER** les recommandations du comité développement – volet projets structurants, concernant les projets FQT2025-008, FQT2025-009, FQT2025-011 et FQT2025-015, présentés dans le cadre du Fonds Qualité Tourisme.

Le tableau des recommandations fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue 2022-2025 – Développement des canaux de mise en marché de proximité

- ATTENDU QUE** par la résolution 23-07, la MRC a engagé un montant de 45 000 \$ provenant de l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 2, pour les fins de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue (ESDBAT) 2022-2025;
- ATTENDU QUE** par la résolution 24-217, la MRC a engagé un montant de 15 000 \$ provenant de l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 2, pour les fins de la prolongation de l'ESDBAT 2022-2025;
- ATTENDU QU'** un financement est offert aux projets cadrant dans les enjeux ciblés et prioritaires établis dans l'ESDBAT2022-2025;
- ATTENDU QUE** la MRC a choisi de prioriser le développement de la production bovine écoresponsable (1) ainsi que le développement concerté des canaux de mise en marché de proximité (2);
- ATTENDU QUE** la MRC souhaite mettre en œuvre un projet pilote visant à renforcer l'achat de produits bioalimentaires locaux par le développement de nouveaux canaux de mise en marché et l'adoption de solutions technologiques éprouvées;

25-125

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Michel Cliche, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** la mise en œuvre du projet de développement des canaux de mise en marché de proximité, pour un montant de 63 100 \$, réparti comme suit :

- Un montant de 36 050 \$, provenant de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue 2022-2025;
- Un montant de 27 050 \$ provenant de l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 2, tel qu'engagé par les résolutions 23-07 et 24-217;
- **D'ACCEPTER** l'offre de service d'*Arrivage – Circuits courts* au montant de 28 500 \$ plus les taxes applicables, pour assurer gratuitement aux producteurs et transformateurs bioalimentaires du territoire l'accès à la plateforme numérique ainsi que des services d'accompagnement stratégique aux différentes parties prenantes du projet;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer l'offre de service d'*Arrivage – Circuits courts*.

Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue 2022-2025 – Protocole d'entente pour la mise en place du projet « transformation numérique à la ferme »

- ATTENDU QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest est signataire de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue (ESDBAT) 2022-2025;
- ATTENDU QUE** le projet « Transformation numérique à la ferme » répond aux objectifs spécifiques de l'ESDBAT et a été analysé et accepté par le comité directeur de l'Entente sectorielle;
- ATTENDU QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest a été désignée comme porteur du projet puisque celle-ci possède des ressources qualifiées à l'interne pour réaliser ce projet;

25-126

- EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Yvon Gagné, appuyé par monsieur Denis Blais et unanimement résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi d'un soutien financier dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue, visant à soutenir la mise en place du projet « transformation numérique à la ferme », ainsi que tout document à intervenir en vertu de celui-ci.

Prix Action patrimoine 2025

La MRC a déposé les candidatures des municipalités d'Authier et Ste-Germaine-Boulé au prix Action patrimoine 2025, pour les projets *L'École du Rang Il vous rend visite!* et *Pigeon Mobile*. La catégorie *Mobilisation* s'adresse à un individu, une organisation ou un regroupement public ou privé qui a orchestré une mobilisation importante et inspirante autour d'un projet.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Centre de valorisation des matières résiduelles – Concassage de béton

25-127

Proposé par monsieur Mathieu Guillemette, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d’accepter la soumission 2024-S-27 de *La Société d’Entreprises Générales Pajula Limitée*, au montant de 57 000 \$ taxes en sus, pour le concassage de béton sur le site du CVMR.

Centre de valorisation des matières résiduelles – Plan d’action en lien avec résolution 24-A-197

Différents scénarios seront analysés par le comité environnement le 10 juin prochain. Un plan d’action visant à améliorer le contrôle des matières acheminées au CVMR ainsi qu’à renforcer les mécanismes de valorisation des matières afin de réduire l’enfouissement sera présenté aux membres du conseil lors d’une prochaine séance.

FORÊT

MRC d’Abitibi – Projet de loi visant à moderniser le régime forestier québécois – Appui

ATTENDU QUE	la ministre des Ressources naturelles et des Forêts s’apprête à déposer un projet de loi visant à moderniser le régime forestier québécois;
ATTENDU QUE	la planification actuelle de la récolte du bois et des travaux sylvicoles, réalisée par l’État, fait l’objet de nombreuses critiques et qu’un consensus émerge en faveur d’un nouveau modèle de gestion plus adapté aux réalités locales;
ATTENDU QUE	l’acceptabilité sociale constitue désormais une condition essentielle pour l’exploitation des ressources naturelles et que les municipalités locales et régionales jouent un rôle clé à cet égard;
ATTENDU QUE	la gestion forestière par les gouvernements de proximité, notamment par le biais des ententes de délégation de gestion (EDG), a prouvé son efficacité en favorisant une meilleure harmonisation des usages, une gestion intégrée des ressources forestières et le respect des possibilités forestières;
ATTENDU QUE,	sur le territoire de la MRC d’Abitibi, 14 % de la superficie totale est actuellement sous EDG et que les délégataires, soit la MRC d’Abitibi, la municipalité de Berry, la Cellule d’aménagement des Côteaux, la municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire et la municipalité de Saint-Mathieu-d’Harricana, reconnaissent les bénéfices de ce modèle de gestion;
ATTENDU QUE	les revenus générés par la saine gestion des EDG sont réinvestis sur les territoires, bénéficiant ainsi à l’ensemble de la communauté et rapprochant la forêt des citoyens;
ATTENDU QU’	une partie des surplus générés sont également réinvestis dans la recherche en écologie sur le territoire de la MRC d’Abitibi, contribuant ainsi à l’amélioration continue des pratiques forestières et à une meilleure compréhension des écosystèmes locaux;

	ATTENDU QUE	ces délégataires constatent que l'impact de leur gestion est limité par la faible superficie et le morcellement des territoires sous délégation;
	ATTENDU QUE	l'élargissement de la gestion locale permettrait une optimisation de la gestion forestière, une meilleure prévisibilité à long terme, une véritable acceptabilité sociale et une réduction des effets de cloisonnement administratif;
	ATTENDU QUE	la MRC d'Abitibi vise l'objectif ambitieux de porter à 25 % la superficie forestière publique sous entente de délégation de gestion afin d'avoir un impact significatif sur son territoire et de répondre efficacement aux enjeux locaux;
	ATTENDU QUE	la conjoncture politique actuelle, liée à la refonte du régime forestier, constitue une opportunité stratégique pour favoriser une gouvernance locale accrue des ressources forestières;
	ATTENDU	la résolution numéro AG-045-03-2025 adoptée le 26 mars 2025 par le conseil de la MRC d'Abitibi;
25-128	EN CONSÉQUENCE,	proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Mathieu Cloutier et unanimement résolu : • D'APPUYER la MRC d'Abitibi dans sa démarche; • DE DEMANDER au ministère des Ressources naturelles et des Forêts d'élargir la superficie des territoires sous entente de délégation de gestion afin d'atteindre 25 % de la superficie forestière publique sur son territoire; • DE SE POSITIONNER comme un partenaire clé du gouvernement du Québec dans la gestion locale des forêts; • DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux personnes et organisations suivantes : ▪ Mme Maïté Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts; ▪ Mme Suzanne Blais, députée d'Abitibi-Ouest; ▪ M. Jean Boulet, ministre du Travail et ministre responsable de la région de la Mauricie, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec; ▪ à la Fédération québécoise des municipalités (FQM); ▪ à l'Union des municipalités du Québec (UMQ); ▪ aux MRC du Québec.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Halte-routière commémorative – Utilisation des fonds des lots intramunicipaux

ATTENDU QUE	la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite mettre en place une halte-routière commémorative sur le territoire non organisé Rivière-Ojima, secteur de Saint-Eugène de Chazel;
--------------------	---

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles dans l’enveloppe dédiée aux lots intramunicipaux;

25-129 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Fernand Major et unanimement résolu :

- **D’AUTORISER** l’utilisation d’un montant de 30 000 \$ provenant de l’enveloppe dédiée au lots intramunicipaux, pour la mise en place d’une halte-routière commémorative à Saint-Eugène de Chazel.

Halte-routière commémorative – Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public : Volet 2 - Soutien à la réalisation d'aménagements publics et communautaires

ATTENDU QUE la MRC d’Abitibi-Ouest souhaite mettre en place une halte-routière commémorative sur le territoire non organisé Rivière-Ojima, secteur de Saint-Eugène de Chazel;

ATTENDU QUE la MRC souhaite bénéficier d’une aide financière, pour l’aménagement de la halte-routière commémorative, dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public, volet 2 - Soutien à la réalisation d'aménagements publics et communautaires du ministère des Ressources naturelles et des Forêts;

25-130 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Denis Blais et unanimement résolu :

- **DE DEMANDER** une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public, volet 2 - Soutien à la réalisation d'aménagements publics et communautaires du ministère des Ressources naturelles et des Forêts;
- **D’AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Médaille du couronnement du roi Charles III – Motion de félicitations

25-131 Proposé par monsieur Alain Grégoire d’adresser une motion de félicitations à monsieur Jaclin Bégin qui a été honoré par la Lieutenante-gouverneure du Québec en recevant la prestigieuse *Médaille du couronnement du roi Charles III* le 17 mai dernier à Pikogan.

AVIS DE MOTION, PROJET ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Rien de particulier n’est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

25-132

Proposé monsieur Alain Grégoire, appuyé par madame Diane Provost et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 22 h.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 18 juin 2025

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal excepté la résolution numéro 25-120 pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.